

Image not found or type unknown



Achat salon foire marseille

Par **angeletchou**, le **06/10/2013 à 14:01**

[fluo]bonjour[/fluo]
rnest il possible d'annuler l'achat du salon dans les 7 jours pour raison de
placern[fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **06/10/2013 à 14:20**

Bonjour,
rnrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui
prennent le temps de vous répondre
rnrnLe délai de rétractation n'est pas applicable pour les
achats effectués lors d'une foire-expo

Par **Phil34**, le **13/10/2013 à 11:41**

Bonjour,
rnrnSauf si l'achat en question (en foire) est affecté d'un crédit à la
consommation.
rnrnSalutations.